

Communiqué de presse

Lausanne et Nyon, le 13 janvier 2009

Un abri de la Protection civile à Nyon accueillera des requérants d'asile

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et la Municipalité de Nyon ont convenu d'ouvrir en février 2009 l'abri « En Oie » au chemin d'Eysins pour héberger une centaine de demandeurs d'asile sur une durée de quelques mois.

Le Canton de Vaud est confronté depuis mi-2008 à une augmentation importante du nombre d'arrivées de demandeurs d'asile. Alors que le dispositif de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) était prévu pour 53 arrivées par mois, le nombre réels d'arrivées a oscillé entre 111 et 190 par mois entre août et décembre 2008.

L'établissement a pris plusieurs mesures pour répondre à cet afflux, en optimisant la capacité de ses foyers d'hébergement existants et en élargissant son parc d'appartements. L'EVAM recherche également un nouveau centre collectif, mais aucune solution à court terme ne s'est encore présentée. Au vu de la poursuite des arrivées à un rythme plus soutenu que prévu, l'ouverture d'un abri de la Protection civile est devenue incontournable.

L'EVAM et la Municipalité de Nyon se sont mis d'accord sur les modalités de l'utilisation de l'abri « En Oie » à partir de mi-février 2009 pour héberger une centaine de personnes. Il s'agira d'hommes seuls, qui sont les plus nombreux parmi les nouveaux arrivants et aussi parce que ce type de logement ne convient pas à des familles avec enfants. L'abri sera principalement utilisé pour loger les requérants identifiés comme des « cas Dublin », dont le séjour en Suisse ne devrait pas excéder 2 à 3 mois, puisque la plupart devront être renvoyés vers un autre pays européen, comme le prévoit l'accord entré en vigueur le 12 décembre 2008.

Une centaine de personnes correspond à l'occupation d'un quart de la structure disponible, afin de donner plus d'espace à chaque occupant. Cela représente environ 0.5% de la population nyonnaise, ce qui est inférieur au taux moyen des demandeurs d'asile dans les communes vaudoises de plus de 2000 habitants. Les villes de la Côte n'accueillent à ce jour que très peu de requérants, contrairement aux localités du Nord et de l'Est vaudois.

L'abri est situé en périphérie de Nyon. Il sera ouvert 24 heures sur 24 et sera encadré par deux surveillants et un intendant. Une structure de jour sera mise à disposition par la commune de Nyon pour permettre aux personnes hébergées d'avoir un endroit moins oppressant pour passer la journée. Deux postes d'assistants sociaux seront associés à cette structure de jour pour l'accueil et l'orientation des résidents de l'abri. Du personnel infirmier effectuera un bilan de santé et le suivi médical des occupants. Le partenariat avec les milieux bénévoles et associatifs sera encouragé pour des activités d'animation.

L'EVAM et la Municipalité de Nyon organiseront une séance publique d'information avant l'ouverture de l'abri afin de répondre aux questions des habitants de la commune, à laquelle participera également le chef du Département de l'intérieur, Philippe Leuba.

Renseignements :

Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication EVAM, 079 447 55 09

Olivier Mayor, Municipal de la Ville de Nyon en charge des Affaires sociales, 079 340 24 07

Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur, 079 206 79 69